

Madame, Monsieur,

Vous avez rendez-vous pour un état des lieux avec l'un de nos collaborateurs.

Aussi, nous tenons à vous informer des consignes à respecter lors de ce rendez-vous afin de garantir les règles sanitaires en vigueur et d'assurer la sécurité de tous :

- Respectez les gestes barrières : utilisez du gel hydroalcoolique avant et après l'état des lieux, tousssez dans votre coude, ...
- Respectez la distanciation sociale : restez à 1 mètre minimum de notre collaborateur
- Munissez-vous d'un masque
- Évitez de toucher les matériaux, équipements du logement
- Veillez à emporter votre stylo, si besoin

De plus, la présence dans le logement sera limitée à une seule personne en plus de notre représentant. Si vous êtes cotitulaire du bail non marié, l'autre cotitulaire devra attendre à l'extérieur du logement et signera à la fin de l'EDL ou bien donnera une procuration à son représentant.

L'état des lieux se fera à tour de rôle dans chaque pièce pour ne pas être présent simultanément dans un espace restreint (des photos seront prises), le caractère contradictoire de l'EDL ne permettant pas qu'il soit réalisé sans la présence du locataire.

Dans tous les cas, si vous présentez des symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.), nous vous conseillons de ne pas vous déplacer et fixer un autre rendez-vous avec nos services.

Quant à nos équipes, elles appliqueront également les consignes sanitaires en vigueur (distanciation sociale, application de gel hydroalcoolique, ...). Selon les situations, elles seront équipées de stylos, masques, gants, ...

Nous comptons sur votre compréhension de tous pour la bonne application de ces consignes.

Bien cordialement